

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 janvier 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Actions israéliennes illégales dans Jérusalem-Est occupée
et le reste du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

Lettres identiques datées du 21 janvier 2002,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Aujourd'hui, à l'aube (heure de Palestine), les forces d'occupation israéliennes ont occupé de nouveau l'ensemble de la ville palestinienne de Tulkarem. La puissance occupante a utilisé des dizaines de chars et de véhicules blindés de transport de troupes appuyés par des hélicoptères armés pour occuper de nouveau la ville et encercler les deux camps de réfugiés adjacents à celle-ci. Au moins deux Palestiniens ont été tués, plusieurs ont été blessés et un certain nombre de personnes ont été enlevées par les forces d'occupation israéliennes tandis qu'un couvre-feu a été imposé sur la ville.

Dans la ville de Ramallah, les forces d'occupation israéliennes ont maintenu leur profonde incursion dans la ville, maintenant leurs chars et leurs transporteurs de troupes à moins de 40 mètres du quartier général du Président Yasser Arafat. Aujourd'hui, un Palestinien a été tué, et au cours des 48 dernières heures, plusieurs ont été blessés.

À l'aube également, le samedi 19 janvier 2002 (heure de Palestine), les forces d'occupation israéliennes ont détruit le quartier général de la Société palestinienne de radiodiffusion dans le sud de Ramallah. Plusieurs chars israéliens ont encerclé le bâtiment tandis que des soldats israéliens l'ont pris d'assaut, puis y ont placé des explosifs qu'ils ont fait exploser, détruisant le bâtiment de cinq étages qui a pris feu.

La situation ci-dessus reflète la décision de M. Ariel Sharon et de son gouvernement de poursuivre leur campagne militaire sanglante contre le peuple palestinien et de continuer de commettre des crimes de guerre et un terrorisme d'État israéliens. Ces actes sont des crimes d'un niveau jamais atteint visant à détruire non seulement l'Autorité palestinienne et toute possibilité de paix mais



aussi ce qu'il reste de l'infrastructure palestinienne en vue d'infliger le maximum de souffrances et de détresse au peuple palestinien.

La communauté internationale doit faire face à ces crimes de guerre et à ce terrorisme d'État israéliens. Nous lançons un appel au Conseil de sécurité pour qu'il prenne les mesures nécessaires en vue de faire cesser tous les actes israéliens contre le peuple palestinien.

En complément des 91 lettres que je vous ai adressées précédemment, entre le 29 septembre 2000 et le 18 janvier 2002, au sujet de la crise persistante dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem (A/55/432-S/2000-921; A/55/437-S/2000/930; A/55/450-S/2000/957; A/55/466-S/2000/971; A/55/474-S/2000/984; A/55/490-S/2000/993; A/ES-10/39-S/2000/1015; A/ES-10/40-S/2000/1025; A/ES-10/42-S/2000/1068; A/ES-10/43-S/2000/1078; A/ES-10/44-S/2000/1093; A/ES-10/45-S/2000/1104; A/ES-10/46-S/2000/1107; A/ES-10/47-S/2000/1116; A/ES-10/48-S/2000/1129; A/ES-10/49-S/2000/1154; A/ES-10/50-S/2000/1173; A/ES-10/51-S/2000/1185; A/ES-10/52-S/2000/1206; A/ES-10/53-S/2000/1247; A/ES-10/54-S/2001/7; A/ES-10/55-S/2001/33; A/ES-10/56-S/2001/50; A/ES-10/57-S/2001/101; A/ES-10/58-S/2001/131; A/ES-10/59-S/2001/156; A/ES-10/60-S/2001/175; A/ES-10/61-S/2001/189; A/ES-10/64-S/2001/209; A/ES-10/65-S/2001/226; A/ES-10/66-S/2001/239; A/ES-10/67-S/2001/255; A/ES-10/68-S/2001/284; A/ES-10/69-S/2001/295; A/ES-10/70-S/2001/304; A/ES-10/71-S/2001/314; A/ES-10/72-S/2001/332; A/ES-10/75-S/2001/352; A/ES-10/76-S/2001/372; A/ES-10/79-S/2001/418; A/ES-10/80-S/2001/432; A/ES-10/81-S/2001/447; A/ES-10/82-S/2001/463; A/ES-10/83-S/2001/471; A/ES-10/84-S/2001/479; A/ES-10/85-S/2001/486; A/ES-10/86-S/2001/496; A/ES-10/87-S/2001/504; A/ES-10/88-S/2001/508; A/ES-10/89-S/2001/544; A/ES-10/90-S/2001/586; A/ES-10/91-S/2001/605; A/ES-10/92-S/2001/629; A/ES-10/93-S/2001/657; A/ES-10/94-S/2001/669; A/ES-10/95-S/2001/686; A/ES-10/96-S/2001/697; A/ES-10/97-S/2001/708; A/ES-10/98-S/2001/717; A/ES-10/99-S/2001/742; A/ES-10/100-S/2001/754; A/ES-10/101-S/2001/783; A/ES-10/102-S/2001/785; A/ES-10/103-S/2001/798; A/ES-10/104-S/2001/812; A/ES-10/105-S/2001/814; A/ES-10/107-S/2001/821; A/ES-10/108-S/2001/826; A/ES-10/111-S/2001/880; A/ES-10/112-S/2001/918; A/ES-10/114-S/2001/928; A/ES-10/115-S/2001/932; A/ES-10/116-S/2001/941; A/ES-10/117-S/2001/971; A/ES-10/118-S/2001/989; A/ES-10/119-S/2001/991; A/ES-10/121-S/2001/1007; A/ES-10/122-S/2001/1024; A/ES-10/123-S/2001/1036; A/ES-10/124-S/2001/1084; A/ES-10/125-S/2001/1092; A/ES-10/126-S/2001/1118; A/ES-10/128-S/2001/1149; A/ES-10/129-S/2001/1166; A/ES-10/133-S/2001/1239; A/ES-10/134-S/2001/1261, A/ES-10/136-S/2002/18; A/ES-10/137-S/2002/39, A/ES-10/138-S/2002/48, A/ES-10/139-S/2002/58 et A/ES-10/140-S/2002/89), j'ai le regret de vous informer que depuis la dernière que je vous ai adressée, les forces d'occupation israéliennes ont encore tué quatre Palestiniens. (Les noms des martyrs sont donnés à l'annexe à la présente lettre.) Cela porte à 851 le nombre de martyrs palestiniens tués depuis le 28 septembre 2000. Malheureusement, le nombre de Palestiniens blessés, souvent gravement, par les forces d'occupation israéliennes continue d'augmenter lui aussi.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Nasser **Al-Kidwa**

**Annexe aux lettres identiques datées du 21 janvier 2002,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Nom des martyrs tués par les forces d'occupation israéliennes
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem*
(du vendredi 18 au lundi 21 janvier 2002)**

Vendredi 18 janvier 2002

(outre le martyr dont le nom a été inclus dans la lettre datée de vendredi 18 janvier 2002)

1. Faraj Nazal Shouman
2. Mohammed Ali Joudah (16 ans)

Lundi 21 janvier 2002

1. Khaldoun Fares Ma'arek
2. Hussein Mohammed Al-Zubeidi

* Nombre total de Palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000 : 851.